



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Secrétariat ☎ 02.33.32.54.91
mail : drh@ch-alencon.fr

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR HOSPITALIER DOMAINE « TRAITEMENT AUTOMATISE DE L'INFORMATION DE RESEAU »

Un examen professionnel afin d'accéder au grade d'ingénieur hospitalier aura lieu au Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers en vue de pourvoir 1 post. Il se déroulera à compter du 1^{er} mai 2023.

En application des dispositions prévues par le décret 91-868 du 5 septembre 1991 portant statuts particuliers du corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière et de l'arrêté du 3 mars 1993 modifié fixant la composition du jury, la nature des épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel cité ci-dessus.

Pour cet examen professionnel, peuvent faire acte de candidature :

- les membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers justifiant d'au moins dix années de services effectifs dans leur corps,
- les membres du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers justifiant d'au moins huit années de services effectifs en qualité de technicien supérieur hospitalier de 2e classe ou de technicien supérieur hospitalier de 1re classe.

Les demandes d'admission à concourir doivent être formulées par écrit et adressées à la Direction des Ressources Humaines, CHIC ALENÇON MAMERS, 25 rue de Fresnay – 61014 ALENÇON CEDEX, **au plus tard le 26 mars 2023** (le cachet de la poste faisant foi).

Le dossier en 6 exemplaires (1 original et 5 photocopies) devra comporter les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir sur papier libre,
- une lettre de motivation développée permettant au jury d'apprécier pleinement les motivations du candidat et son projet professionnel,
- un curriculum vitae détaillé,
- une copie de la pièce d'identité,
- la fiche de poste occupé validée par l'encadrement,
- le rapport établi par le supérieur hiérarchique ou, le cas échéant, par le directeur de l'établissement dans lequel est en fonctions,
- un état signalétique des services publics,
- la copie des titres, diplômes et examens.

Possibilité de remettre le dossier en main propre en prenant RDV auprès de Mme Adeline HUBERT (cf coordonnées ci-dessous).

Le déroulement et le contenu des épreuves sont consultables sur Légifrance arrêté du 3 mars 1993 cité ci-dessus **NOR SANH9300744A** articles 19,20 et 21.

Toute information complémentaire relative au concours peut être obtenue auprès de Mme A. HUBERT Responsable des Concours au 02 33 32 54 34 ou ahubert@ch-alencon.fr.

Fait à Alençon, le 23 janvier 2023

C. LEGER
Le Directeur adjoint
chargé de Ressources Humaines,

25, rue Fresnay – B.P. 354 – 61014 ALENÇON Cedex

